



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2023
CONVOCAION DU 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre, à vingt heures et six minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (BB), CARRIER Max (CM), CHARTON Jean-Marc (CJM), CHAUTARD Jean-Jacques (CJJ), JALLEAU FAURE Béatrice (JFB), LANOUX Marianne (LM), LARRIEU Cécilia (LC), LAVIGNE DELVILLE François (LDF), LIBERT-MENAGE Evelyne (LME), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (MLDC), TALLARON Luce (TL).

Procurations :

Madame QUOUILLAULT Anita (QA) donne procuration à Madame TALLARON Luce, Monsieur CHOUMITZKY Olivier (CO) donne procuration à Monsieur LAVIGNE DELVILLE François, Monsieur MORET DAVOINE René (MDR) donne procuration à Madame LARRIEU Cécilia

Excusés : AMARAL Philippe (AP)

Secrétaire de séance : Luce TALLARON

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation des PV des conseils municipaux du 23/05/2023 et du 27/06/23 ;
2. Délibération pour la proposition de portage par l'EPF, présentation par M. ALCARAS et approbation convention et plan financier ;
3. Rôles et missions des élus ;
4. Délibération sur le tableau des effectifs / agents de la commune ;
5. Délibération sur l'autorisation de passer par une agence d'intérim pour le recrutement du personnel temporaire ;
6. Délibération autorisant la demande de subvention au titre du Plan de ruralité départemental pour la Plaine ludique ;
7. Délibération autorisant la mise aux normes des jeux d'enfants du centre village ;
8. Délibération autorisant le changement du cabinet instructeur sur proposition de la commission urbanisme du 12/09/23 ;
9. Délibération autorisant l'achat d'une nouvelle tondeuse;
10. Aménagement des aires d'apport volontaires Vétaz H & B, Cimetière, Bâton N & S, La Livre, Champ du Loup ;
11. Bilan de la fête du dimanche 09/09/2023 ;
12. Bilan de la fête du dimanche 17/09/2023 ;
13. Proposition du planning des prochains conseils municipaux ;
14. Proposition du planning des prochaines commissions.

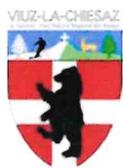
Approbation des PV des conseils municipaux du 23/05/2023 et du 27/06/23

Les projets de PV du 23 mai 2023 et du 27/06/23 n'ayant pas été transmis aux membres du Conseil Municipal, l'approbation des PV est reportée au prochain conseil municipal.

Délibération pour la proposition de portage par l'EPF, présentation par M. ALCARAS et approbation convention

LDF donne Le contexte de ce portage.

La présentation du portage, de l'EPF74 et de « la Foncière » est proposée par M. Alcaras (support PowerPoint).



L'investissement de la commune est à hauteur de 25%.

L'EPF 74 aura la gestion des locaux commerciaux : occupants et baux.

La garantie de destination sera assurée par « La Foncière ».

La collectivité reste « décideur ».

Le portage se cale sur les besoins de la collectivité ce que ne fait pas les porteurs privés qui eux vont chercher des loyers hauts ex : assurance, banque.

Il y a un cahier des charges à monter pour le choix des activités commerciales.

Il faut forcément qu'il y ait des occupants afin de générer des recettes que la Foncière puisse récupérer les loyers.

Au bout de 20 ans le bien appartient à « la Foncière ».

En n'étant pas propriétaire la collectivité a beaucoup moins de responsabilités à gérer.

Au bout des 20 ans si la commune le souhaite elle peut faire un rachat des biens / locaux à hauteur de 75%.

Simulation sur 25 ans : 1/25ème du capital par an / pourcentage avec frais de portage et taux fixe de 2,7% par an / rémunération de l'EPF74.

Cette délibération est pour valider la mise en place du portage en donnant mandat à l'EPF74.

A la suite il faudra envisager une 2ème délibération sur la nature des activités économiques, sur la durée du portage, sur la vente ou l'achat à la fin du portage.

Le partenariat permet un accompagnement sécurisé avec un impact moindre sur les finances de la commune. Il peut y avoir anticipation de remboursement et cela sans aucun frais.

LC met tout de même en avant la problématique des parkings qui n'est pas statuée à ce jour. Et notamment la difficulté de faire changer un règlement de copropriété.

Compte-tenu d'éléments manquants cette délibération est reportée à une date ultérieure.

Rôles et missions des élus

Mme Levesque Solenn (LS), secrétaire générale, présente sous forme de slides les rôles et missions des élus.

Délibération sur le tableau des effectifs / agents de la commune

LS présente le tableau des effectifs et donne les explications nécessaires aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité à compter du 01/09/2023, l'inscription au budget des crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent et à veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 19/09/2023.

Délibération sur l'autorisation de passer par une agence d'intérim pour le recrutement du personnel temporaire

LS explique le processus: déposer le poste sur le site officiel <https://www.emploi-territorial.fr/accueil> sans retour de candidature, déposer le poste sur le site de Pôle emploi <https://www.pole-emploi.fr/accueil/> sans retour de candidature, faire une demande au CDG74 pour une demande d'emploi temporaire avec un retour officiel écrit du CDG74 mentionnant qu'ils n'ont aucun candidat à nous proposer nous pouvons passer par une agence d'intérim.

LDM lit le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour:

APPROUVE le recours à des agences d'intérim pour pallier les absences d'agents du service scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif et notamment des contrats avec des sociétés d'intérim agréés.



Délibération autorisant la demande de subvention au titre du Plan de ruralité départemental pour la Plaine ludique

LDF lit le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

APPROUVE le projet pour un montant de 650 0007 TTC, le projet de financement de la Plaine ludique et la sollicitation d'une subvention au titre du Plan de ruralité départemental pour un montant de 73 160 euros TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Délibération autorisant la mise aux normes des jeux d'enfants du centre village

Les élus valident la nécessité de remettre aux normes les jeux d'enfants du centre village.

LDF présente les différents devis de 2 sociétés. Compte-tenu de la somme conséquente demandée les élus font le choix de borner à 20 000 euros TTC cette remise aux normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

APPROUVE de réaliser les travaux de remise aux normes des jeux de l'aire du centre village et la validation du chantier pour la remise aux normes et le complément pour un montant de 20 000 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération autorisant le changement du cabinet instructeur sur proposition de la commission urbanisme du 12/09/23

LDF lit le projet de délibération. Ce dernier explique que le cabinet instructeur actuel nous met en difficulté et ne gère pas correctement les dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

DECIDE de mettre fin à la convention qui lie la collectivité et la SARL EFU.

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher d'autres prestataires et faire établir des propositions commerciales.

Délibération autorisant l'achat d'une nouvelle tondeuse

LDF explique les besoins des agents du service technique sur la nécessité d'une nouvelle tondeuse professionnelle. Ce dernier propose les différents devis des prestataires et lit le projet de délibération.

CM n'est pas favorable à un achat aussi onéreux.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à 13 voix pour et une voix contre de CM :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise VAUDAUX pour une tondeuse autoportée KUBOTA G26H pour un montant de 22 465.20 euros TTC.

Aménagement des aires d'apport volontaires Vétaz H & B, Cimetière, Bâton N & S, La Livre, Champ du Loup

LDF présente des documents cadastraux afin de faire visualiser au Conseil les aménagements à venir des aires d'apport volontaires.

Bilan de la fête du dimanche 09/09/2023

LDF fait un retour très positif. Il sera question d'un bilan plus poussé avec Dominique sur un Conseil Municipal ultérieur.

Bilan de la fête du dimanche 17/09/2023

LDF fait un retour très positif.



Certains élus ne sont pas satisfaits de la prestation notamment en termes de communication aux administrés et contestent des factures.

Proposition du planning des prochains conseils municipaux et proposition du planning des prochaines commissions

Les plannings sont envoyés aux élus pour validation.

La séance est levée à 23h15.

La secrétaire de séance

Luce TALLARON

Le Maire,

François LAVIGNE DELVILLE

